



Paris, le 19 octobre 2017

Mandat du groupe de travail

« *La déclinaison française des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable* »

Contexte

L'Assemblée générale de l'ONU a adopté, en septembre 2015, l'Agenda 2030 qui instaure 17 objectifs de développement durable (ODD)¹ et 169 cibles pour la période 2015-2030. Ces objectifs et ces cibles ne sont pas juridiquement contraignants pour les États mais constituent une feuille de route commune de la transition vers un développement durable.

Lors de la Commission statistique des Nations Unies de mars 2016, un groupe d'experts et inter-agences, auquel l'Insee participe en la personne de Claire Plateau, a proposé une liste de 241 indicateurs (229 sans doublons) pour assurer le suivi des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce cadre mondial d'indicateurs légèrement révisé à 244 indicateurs (232 sans doublons) a été validé par la Commission statistique en mars 2017, puis par le Conseil Économique et Social de l'ONU en juin 2017 et adopté officiellement à l'Assemblée Générale de l'ONU en septembre 2017. Cette adoption officielle est une étape importante qui devrait renforcer la place des indicateurs dans le suivi de la mise en œuvre des ODD au niveau mondial.

Le cadre mondial d'indicateurs n'est pas figé. Il sera révisé en 2020 et 2025 pour tenir compte des développements méthodologiques à venir, des capacités de production mais aussi d'éventuels indicateurs additionnels qui pourraient être ajoutés pour mieux couvrir les cibles. Des ajustements mineurs pourront être apportés chaque année, si nécessaire.

Les indicateurs ont été classés en trois groupes, au niveau international :

- **Tier 1** : indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données régulièrement produites par la plupart des pays ;
- **Tier 2** : indicateur conceptuellement clair, méthodologie établie et standardisée à l'international, données produites de manière ponctuelle ou inexistantes dans certaines parties du monde ;
- **Tier 3** : indicateur pour lesquels il n'y a pas de méthodologie standardisée ou dont la méthodologie est en train d'être testée/élaborée.

1 Voir en annexe la liste des 17 objectifs

Cette classification sera révisée chaque année en fonction des développements méthodologiques. Seuls les indicateurs en Tier 1, éventuellement ceux en Tier 2, seront collectés pour le rapport mondial.

Au niveau international, le suivi des objectifs politiques est fait par le secrétaire général de l'ONU, en s'appuyant sur un rapport statistique préparé par l'UNSD (United Nations Statistics Division). Les indicateurs mondiaux sont calculés par les agences onusiennes à partir des données nationales fournies par les pays qui ont été harmonisées (ou estimées avec leur accord dans le cas de données manquantes).

Au niveau européen, la première étape consistait à analyser la contribution des politiques européennes aux ODD et à plus long terme, à faire en sorte que celles-ci prennent en compte les ODD. La Commission européenne souhaitait, dans ce cadre, définir un tableau d'indicateurs pour le suivi régulier des ODD dans un contexte européen à partir de 2017. Pour élaborer la sélection d'indicateurs, Eurostat a lancé une consultation auprès des différentes directions générales (DG) de la Commission et des instituts nationaux de statistique (INS) européens. À l'issue du processus de sélection, une liste de 100 indicateurs a été retenue et adoptée en juin 2017. Un rapport statistique basé sur ces indicateurs est prévu pour novembre 2017.

Objectifs nationaux

En France, la Commissaire générale au développement durable (CGDD), en tant que déléguée interministérielle, et le ministère en charge de l'Europe et des affaires étrangères coordonnent et suivent la mise en place des ODD. En complément de ce pilotage politique, l'Insee assure, entre les différents ministères et les services statistiques, la coordination des travaux statistiques sur les indicateurs pour un suivi mondial (fourniture des données aux agences internationales) et national (données et indicateurs pour le suivi des stratégies nationales).

Conjointement à la démarche du CGDD de produire un rapport national annuel sur les ODD dès juillet 2016, l'Insee a procédé à un premier recensement auprès des producteurs de statistiques publiques pour disposer d'un premier aperçu sur la faisabilité et la disponibilité des indicateurs statistiques en France dans une version exacte ou approchée du cadre mondial. Parmi les 232 indicateurs sans doublons, 31 ne relèvent pas du domaine statistique. 35 % des indicateurs seraient disponibles dans une version exacte et 30 % dans une version approchée. Sous 3 ans, 87 % des indicateurs pourraient être disponibles ; 13 % des indicateurs ne semblent pas faisables à moyen terme, souvent du fait de la complexité à construire l'indicateur (définition floue, méthodologie inexistante).

À l'issue de ce premier recensement, l'Insee a publié en mars 2017 sur son site internet les valeurs depuis 2010 des 110 indicateurs nationaux disponibles.

Les indicateurs retenus au niveau mondial sont de différentes natures : de contexte, de moyens, de résultats, notamment. Ils ont aussi été conçus pour être pertinents en premier lieu dans une approche de comparaison internationale. Afin de donner du sens à ces indicateurs pour une utilisation nationale, il convient de les relier aux politiques publiques et stratégies françaises qui contribuent aux ODD. En effet, les indicateurs doivent pouvoir éclairer l'action de l'État et celles de l'ensemble des acteurs privés et publics en matière de développement durable, dans le cadre international défini par les ODD. Il s'avère donc nécessaire de sélectionner parmi les 232 indicateurs retenus au niveau

international ceux qui sont les plus pertinents pour le niveau national et d'en proposer de nouveaux mieux adaptés aux politiques nationales.

Le tableau de bord à constituer doit donc permettre d'éclairer la mise en œuvre et le suivi des stratégies françaises qui concourent aux ODD, en répondant aux besoins des différents acteurs concernés. Les indicateurs retenus doivent ainsi être pertinents au regard des politiques publiques nationales. Par ailleurs, le tableau de bord d'ensemble doit être suffisamment lisible et couvrir de manière équilibrée les différents domaines.

Viser un nombre limité d'indicateurs (100 maximum) serait sans doute un bon objectif dans ce cadre. Les indicateurs seront sélectionnés en priorité parmi ceux qui sont disponibles et calculables à court et moyen terme, en prenant en compte la typologie des indicateurs retenue au niveau international.

Le travail de sélection des indicateurs réalisé au niveau européen par Eurostat pourra être mobilisé dans ce cadre. Les indicateurs pourraient également être priorisés au regard de leur importance dans les stratégies nationales.

Enfin, il importe que ces indicateurs nationaux soient aisément disponibles et qu'ils soient commentés régulièrement afin de permettre une appropriation par chacun de l'avancement des ODD.

Travaux à mener au sein du Cnis

Pour mener à bien ce travail de définition de tableau de bord national de suivi des ODD, un groupe de travail du Cnis sera lancé.

Dans la mesure où les 17 objectifs de développement durable couvrent des domaines thématiques très variés et où il s'agit d'un approfondissement de la démarche onusienne pour relier les indicateurs au contexte et aux politiques nationales dans chaque thématique, il apparaît difficile de rattacher ce groupe à une seule des commissions thématiques du Cnis, en l'occurrence la commission environnement et développement durable, car le concours d'experts de chaque thématique sera souhaitable. Ce groupe sera donc rattaché au bureau du Cnis, tout en rendant compte aux commissions thématiques.

Les 17 objectifs de développement durable peuvent être répartis en quatre grands domaines thématiques. Trois d'entre eux, social, environnement (et territoires), économie, correspondent aux trois piliers du développement durable. Un petit nombre d'objectifs ou indicateurs, se rapportant à la gouvernance et aux institutions, sont difficiles à classer dans l'un des trois domaines précédents et correspondent à un champ peu couvert actuellement par la statistique publique. Ils feront l'objet d'une réflexion spécifique, qui pourra conduire à proposer des évolutions du système d'information pour recueillir de l'information statistique nouvelle.

Les trois premiers domaines correspondent aussi au champ couvert par un regroupement des différentes commissions thématiques du Cnis (respectivement démographie, service publics, et emploi ; système financier et entreprises ; environnement et territoires), ce qui facilitera le rapportage du groupe de travail auprès des commissions.

La présidence de groupe de travail est confiée à Jean-René Brunetière, Ingénieur général honoraire des ponts, des eaux et des forêts.

Les rapporteurs sont Sylvie Eghbal-Téhérani, chef de la mission coordination statistique à l'Insee et Frédéric Vey, chef du bureau des indicateurs, études et sciences de la donnée pour le développement durable au Service de la donnée et des études statistiques (SDES).

Le groupe de travail a vocation à rassembler :

- des membres du Service statistique public (SSP) compétents dans chaque thématique,
- des représentants des administrations en charge des politiques thématiques concernées (directions d'administration centrale compétentes des ministères ou établissements publics),
- des chercheurs,
- des experts de la société civile : organisations syndicales, fédérations professionnelles, associations, ONG, ou d'autres parties prenantes de domaines spécifiques tels que santé, intégration, consommation, environnement...
- des représentants des collectivités locales, pour certaines thématiques,
- des représentants des commissions thématiques du Cnis.

Compte tenu de l'ampleur et de l'enjeu du sujet, une première étape consistera, dans un groupe de taille restreinte, à définir une méthode permettant d'aborder de manière pragmatique la définition d'un tableau de bord d'ensemble et des critères de sélection des indicateurs.

Cette étape, qui pourrait être achevée à la fin second semestre 2017, sera menée parallèlement à une expérimentation sur un périmètre restreint parmi les 12 ODD retenus par l'ONU pour 2017² et pour 2018³.

Sur la base des travaux conduits par le groupe restreint, les modalités d'organisation du groupe de travail plénier seront les suivantes :

- le groupe plénier sera l'organisme décisionnel du groupe de travail. Il aura pour missions de valider les travaux engagés par ses membres et de constituer la liste des indicateurs sélectionnés pour le suivi des ODD en France ; il se réunira une à deux fois dans l'année ;
- les membres du groupe plénier se répartiront en 3 sous-groupes thématiques, d'une vingtaine de personnes, pour engager le travail de concertation et de réflexion sur les indicateurs. Les sous-groupes thématiques retenus sont : Économie-Finance-Travail-Secteurs d'activité / Environnement-Infrastructure / Questions sociales-Santé-Emploi-Conditions de vie.

Le groupe de travail plénier établira dans un premier temps une cartographie thématique de ses travaux, définira son calendrier de travail en conséquence afin de planifier au mieux la participation de ses membres aux différents travaux. Il identifiera les politiques publiques nationales associées et les commissions du Cnis concernées. Il pourra inviter ponctuellement des organismes ou personnalités qualifiés sur un sujet donné, qui n'auraient pas vocation à participer à l'ensemble des travaux.

2 ODD 1 (pas de pauvreté), ODD 2 (faim « zéro »), ODD 3 (bonne santé et bien-être), ODD 5 (égalité entre les sexes), ODD 9 (infrastructure résiliente, industrie durable et innovation), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 17 (partenariats)
3 ODD 6 (eau propre et assainissement), ODD 7 (énergies propres et d'un coût abordable), ODD 11 (villes et communautés durables), ODD 12 (consommation et production responsables), ODD 15 (vie terrestre).

Il intégrera en priorité les ODD retenus pour le rapportage 2018 (**objectifs 6, 7, 11, 12 et 15** ; (eau propre et assainissement, énergies propres et d'un coût abordable, villes et communautés durables, consommation et production responsables, vie terrestre)) et pour 2019 : (**objectifs 4, 8, 10, 13 et 16** ; (éducation de qualité, travail décent et croissance économique, inégalités réduites, lutte contre les changements climatiques, société pacifique et inclusive)).

Outre une sélection des indicateurs onusiens, le groupe de travail pourra éventuellement proposer quelques indicateurs, en nombre restreint, non retenus dans le cadre international mais nécessaires au suivi des stratégies nationales ; il pourra également faire valoir des manques du dispositif statistique actuel et suggérer des évolutions. Enfin, il pourra émettre des recommandations quant à la mise à disposition des indicateurs.

Le groupe de travail rapportera sur demande l'avancement de ses travaux, par grand domaine thématique à la - ou aux - commissions concernées (certains objectifs peuvent concerner plusieurs commissions) qui pourront faire des remarques ou propositions. Les travaux seront validés, au fur et à mesure, par le bureau du Cnis.

ANNEXE
Liste des 17 objectifs de développement durable de l'ONU

- Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables
- Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser